Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20261119-DELIB_2026_123-DE

CONCARNEAU

# DÉLIBÉRATION N°2026-123

## SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 novembre à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 13 novembre 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

**Étaient présents :**

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, M. Pascal JAOUEN, M. Didier, LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Reine LANNÉVAL RIVOAL, M. Sébastien PRAQUIN, Mme Lucie DUMESNIL, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO.

**Pouvoirs :**

Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à Mme Martine CLAUDEL
Mme Tiphaine MAREC donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU
M. Mikhaël POMMIER donne pouvoir à Mme Manon ROSARIO
M. Gilbert LE BRIS donne pouvoir à Mme Céline LE TENDRE

**Secrétaire de séance :** Mme Eléna PATY

**Nombre de conseillers :** 35 en exercice, 31 présents, 35 votants.

**PV séance précédente** : Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2026 a été adopté par 27 voix POUR (8 n'ayant pas pris part au vote).

**Publication par voie d'affichage du 23 novembre au 23 janvier 2026**

## CONVENTIONS SDEF – RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC AVENUE DU CABELLOU – HENT VEIL PELL – KERHUN 1 – STANG COULZ

Mme Eléna PATY, adjointe au Maire, expose :

### OBJET DE LA NOTE :

La présente note a pour objet 4 conventions pour la réalisation de travaux liés à l'effacement de réseaux et la rénovation de l'éclairage public, au niveau de l'avenue du Cabellou, Hent Veil Pell, du Stade de Kerhun 1 et de Stang Coulz; situés sur la ville de Concarneau.

### CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'effacement de réseaux et de rénovation de l'éclairage publique, 4 conventions doivent être signées entre le SDEF et la commune de CONCARNEAU afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20261119-DELIB_2026_123-DE

**Effacement réseaux basse tension, éclairage public et télécom – Avenue du Cabellou**

L'estimation des dépenses se monte à :

- ELECTRIFICATION/BT - Effacement ..... 195 000,00 € HT
- TELECOM – Effacement (option B) ..... 86 000,00 € HT
- ECALIRAGE PUBLIC - Effacement ..... 101 500,00 € HT

Soit un total de ..... **382 500,00 € HT**

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 209 408,42 €

⇒ Financement de la commune :

- ELECTRIFICATION/BT - Effacement ..... 0,00 €
- TELECOM – Effacement (option B) ..... 103 088,90 €
- ECALIRAGE PUBLIC - Effacement ..... 86 500,00 €

Soit un total de reste à charge pour la commune de..... **189 588,90 €**

**Effacement réseau télécom – Lié aux travaux - Hent Veil Pell.**

L'estimation des dépenses se monte à :

- TELECOM – Effacement (option A) ..... 37 152,05 € HT

Soit un total de ..... **37 152,05 € HT**

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 37 152,05 € €

⇒ Financement de la commune :

- TELECOM – Effacement (option A) ..... 0,00 €

Soit un total de reste à charge pour la commune de..... **0,00 €**

**RENOVATION - PROJECTEURS DE STADE - KERHUN 1.**

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE P. - Stade – Rénovation Projecteurs ..... 36 000,00 € HT

Soit un total de ..... **36 000,00 € HT**

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 0,00 €

⇒ Financement de la commune :

- ECLAIRAGE P. - Stade – Rénovation Projecteurs ..... 43 200,00 €/TTC

Soit un total de reste à charge pour la commune de..... **43 200,00 €/TTC**

**Effacement réseaux éclairage public et télécom - Stang Coulz.**

L'estimation des dépenses se monte à :

- TELECOM – Effacement (option B) ..... 58 246,15 € HT
- ECALIRAGE PUBLIC - Effacement ..... 98 843,00 € HT

Soit un total de ..... **157 089,15 € HT**

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 18 000,00 €

⇒ Financement de la commune :

- TELECOM – Effacement (option B) ..... 69 895,38 €
- ECALIRAGE PUBLIC - Effacement ..... 80 843,00 €

Soit un total de reste à charge pour la commune de..... **150 738,38 €**

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20261119-DELIB_2026_123-DE

**ANNEXES JOINTES :**

- 4 conventions

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **35 voix POUR**

- Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom, situé avenue du Cabellou et le plan de financement et le versement de la participation communale estimée à 189 588,90 €/HT
- Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseau télécom liés à Enedis, situés à Hent Veill Pell et accepte le plan de financement et le versement de la participation communale estimée à 0,00 €/HT
- Accepte le projet de réalisation des travaux de rénovation des projecteurs du stade de Kerhun 1 et accepte le plan de financement et le versement de la participation communale estimée à 43 200,00 €/HT
- Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement d'éclairage public et télécom, situé à Stang Coulz et accepte le plan de financement et le versement de la participation communale estimée à 150 738,38 €/HT
- Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

A Concarneau, le 20 novembre 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

